



SOMMAIRE

	Page
Discussion générale (suite).....	93
Discours de M. Pearson (Canada), de M. Naszkowski (Pologne) et de M. Nuñez Portuondo (Cuba)	

Présidente: Mme Vijaya Lakshmi PANDIT (Inde).

Discussion générale (suite)

DISCOURS DE M. PEARSON (CANADA), DE M. NASZKOWSKI (POLOGNE) ET DE M. NUÑEZ PORTUONDO (CUBA)

1. M. PEARSON (Canada) (*traduit de l'anglais*): Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous présenter mes sincères félicitations et celles de ma délégation, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale; cet honneur, vous l'avez bien mérité par les services que vous et votre pays avez rendus aux Nations Unies. Comme Président de la septième session — et pendant deux heures et six minutes de la huitième session — je puis vous donner l'assurance qu'aucun sentiment d'envie ne vient empreindre mes félicitations et mes vœux.

2. La huitième session de l'Assemblée générale s'ouvre à une époque où beaucoup pensent qu'il est possible de mettre fin, par voie de négociation, à quelques-unes des principales divergences de vues entre les deux grands groupes de Puissances. Si cette heureuse perspective devient un jour une réalité, la cause en sera, je crois, non seulement l'armistice conclu en Corée ou des changements survenus au-delà du rideau de fer, mais aussi — et plus encore — au fait qu'au cours des dernières années une grande partie du monde libre et démocratique a appris la nécessité d'une communauté d'intention, de politique et d'action en faveur de la paix. Graduellement, et non sans difficultés, car nous parlons maintenant d'Etats libres et indépendants, il se crée une unité et une force qui sont fondées sur autre chose que la puissance économique et militaire, qui sont fondées également sur l'amour commun de la liberté et sur la détermination de la défendre contre toute force réactionnaire et subversive qui pourrait la menacer.

3. Notre coopération n'est pas synthétique; notre unité ne nous est pas imposée; elle n'est pas davantage du type monolithique dont M. Vychinsky disait fièrement l'autre jour [438^{ème} séance] qu'il est celui de la société soviétique. Dans des gouvernements libres, et entre de tels gouvernements, il peut exister des divergences de vues ouvertement exprimées. Non seulement nous les reconnaissons, mais nous semblons même parfois en faire gratuitement étalage. Toutefois, quiconque cherche à nous diviser, à l'Organisation des Nations Unies ou ailleurs, en donnant une fausse interprétation de ces divergences ou en les exploitant, constatera rapidement que les forces qui nous unissent sont beaucoup plus

puissantes et plus durables que celles qui paraissent parfois nous diviser.

4. S'il existe maintenant des possibilités d'atténuer un peu la tension des relations internationales, j'espère que cette huitième session de l'Assemblée générale saura les exploiter à fond. Nous ne pouvons peut-être pas modifier les réalités de la vie internationale par des résolutions de notre Assemblée. Mais, par omission ou par commission, par ce que nous disons ou par ce que nous ne disons pas, nous pouvons éclaircir ou assombrir l'atmosphère internationale dans laquelle il faut trouver une solution à nos problèmes.

5. L'esprit de raison et de conciliation, qui depuis longtemps anime les peuples libres lorsqu'ils abordent ces problèmes, s'est manifesté avec éloquence et sincérité dans le discours que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a prononcé le 17 septembre [434^{ème} séance] devant l'Assemblée générale, qui a réaffirmé notre profond et constant désir de paix. Dans notre camp, ce désir de paix existe; mais en est-il de même dans l'autre camp?

6. Le bloc soviétique nie que nos politiques soient pacifiques. Il prétend que nos coalitions et nos associations, notamment ce qu'il appelle le bloc agressif de l'Atlantique nord, sont une menace à sa sécurité et sont conçus en vue d'une guerre d'agression. Rien ne peut être plus éloigné de la réalité que cette accusation. Peut-être les craintes que le bloc soviétique prétend éprouver à ce sujet sont-elles une manœuvre de propagande tendant à cacher des plans et des politiques qui, à leur tour, provoquent notre anxiété et nos craintes les plus vives. Mais, même si les craintes des communistes sont sincères, rien ne les justifie. Les peuples qui appartiennent à notre libre coalition sont passionnément pacifiques; ils ont à leur tête les Etats-Unis, que les Canadiens sont particulièrement à même de connaître et d'apprécier: parmi les Puissances qui ont reçu la responsabilité du sort du monde, les Etats-Unis sont de celles qui ont les intentions les moins impérialistes.

7. Mais même si d'aucuns étaient tentés de prêter foi aux accusations injustifiées des communistes qui prétendent que les Etats-Unis sont des impérialistes et des fauteurs de guerre, qui pourrait vraiment penser que les Etats-Unis pourraient déclencher une action collective d'agression ou de provocation de la part d'une organisation telle que l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, l'Organisation des Etats américains ou l'ANZUS [*Australie, Nouvelle-Zélande et Etats-Unis*]? De plus, cette association amicale des Etats-Unis d'Amérique avec d'autres pays — dont certains ont eu une expérience des malheurs et des ravages de la guerre aussi tragique que l'Union soviétique elle-même — devrait rassurer et non pas inquiéter tous ceux qui désirent la paix. Ainsi que M. Dulles l'a déclaré le 17 septembre:

«Les dirigeants soviétiques... devraient cependant savoir, et il est probable qu'ils savent, que les accords collectifs sont ceux qui risquent le moins de présenter

un danger d'agression. Les forces armées d'un seul pays peuvent être employées pour une action agressive sur l'ordre d'un seul gouvernement, voire d'un seul homme. Par contre, les contingents militaires qui sont répartis entre plusieurs pays ne peuvent effectivement être utilisés que si tous les pays intéressés y consentent."

Puis M. Dulles a ajouté, et je puis assurer l'Assemblée que ses paroles sont vraies dans le cas de mon pays :

"Ce consentement n'est possible que lorsqu'il s'agit de faire face à une menace évidente d'agression."

8. En tant que pays démocratiques, nous ne pouvons donc pas adopter une politique ou prendre des mesures de nature à inspirer à un Etat quel qu'il soit des craintes sérieuses quant à sa sécurité ou à ses intérêts nationaux légitimes. Nous ne le ferons pas. Toutefois, parmi les intérêts qu'il faut respecter pour maintenir la paix, il ne faut pas classer — et je cite maintenant les paroles mêmes qu'a prononcées M. Vychinsky le 21 septembre [438^{ème} séance] et que j'approuve entièrement — "une politique qui vise à détruire le régime politique et social d'un autre pays".

9. Or, à nos yeux, c'est précisément là un des objectifs que vise la doctrine communiste et c'est une des raisons pour lesquelles nous éprouvons une crainte profonde et réelle — non point, comme l'a dit M. Vychinsky, une crainte artificiellement encouragée par le Pentagone — mais une crainte qui résulte de l'état de servitude que connaît l'Europe orientale, du blocus de Berlin, de l'agression en Corée, des terribles dangers de la tyrannie totalitaire et de l'existence des 175 divisions soviétiques — si tel en est bien le chiffre exact — qui sont prêtes à se mettre en marche.

10. En 1948, M. Spaak, alors Ministre des affaires étrangères de Belgique, a exprimé notre sentiment devant l'Assemblée générale avec plus d'éloquence et de concision que quiconque, lorsqu'il a dit :

"La délégation soviétique ne doit pas chercher d'explications compliquées à notre politique. Je vais lui dire quelle est la base de notre politique. Je vais lui dire, dans des termes qui sont un peu cruels peut-être, dans des termes que seul le représentant d'une petite nation peut employer : savez-vous quelle est la base de notre politique? C'est la peur, la peur de vous, la peur de votre gouvernement, la peur de votre politique."

Puis, faisant allusion aux Puissances occidentales, M. Spaak a ajouté, en s'adressant à l'Union soviétique :

"Savez-vous pourquoi nous avons peur? Nous avons peur parce que vous parlez souvent d'impérialisme."

"Quelle est la définition de l'impérialisme, la notion courante de l'impérialisme? C'est celle d'un peuple — et, généralement, d'un grand pays — qui fait des conquêtes et augmente, à travers le monde, son influence."

"Quelle est la réalité historique de ces dernières années? Il n'y a qu'un seul grand pays qui soit sorti de la guerre ayant conquis d'autres territoires, et ce grand pays, c'est l'URSS..."

"Et de voir votre empire qui va de l'Extrême-Orient à la Baltique et de la mer Noire à la Méditerranée, nous vous sentons maintenant aussi sur les bords du Rhin... et vous nous demandez pourquoi nous sommes inquiets!"

¹ Cette citation est tirée du compte rendu original *in extenso*. Pour le texte publié sous forme analytique, voir *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, première partie, Séances plénières*, 147^{ème} séance, p. 280 et 281.

11. L'écho de ces paroles de M. Spaak, prononcées il y a cinq ans, vibre toujours dans nos mémoires. Encore pénétrés de ces craintes et persuadés que, dans le monde où nous vivons, la faiblesse n'est pas une protection, mais une provocation, nous sommes résolus à devenir forts et à rester forts jusqu'au jour où la sécurité pourra reposer sur des fondements meilleurs et plus solides même que la force.

12. Je sais, bien entendu, que la crainte chez l'un suscite souvent des mesures qui provoquent la crainte chez l'autre; ces mesures sont suivies de contre-mesures qui, à leur tour, engendrent une crainte plus forte encore. Ainsi se crée un cercle vicieux qui va s'amplifiant jusqu'à ce qu'il soit rompu, soit de la bonne manière — c'est-à-dire par des négociations loyales et de sages décisions politiques — soit de la mauvaise manière, c'est-à-dire par la guerre, qui maintenant signifie l'anéantissement par les armes atomiques. Si tels sont les termes de l'alternative, et si nous suivons une politique qui doit nous conduire inéluctablement à la seconde solution, il nous faudra reconnaître que Bernard Shaw avait raison lorsqu'il a dit: "Si les autres planètes sont habitées, la terre doit leur servir d'asile d'aliénés."

13. Pourtant, il n'est que trop évident qu'au cours des sept dernières années la situation mondiale n'a évolué — parfois plus vite, parfois plus lentement — que dans une seule direction; malheureusement, dans la direction d'une catastrophe qui ne laisserait que bien peu de choses à sauver de ce que nous pouvons encore appeler la civilisation.

14. Heureusement, la puissance et l'unité toujours plus grandes des démocraties occidentales et la confiance générale qui commence à en résulter — plus particulièrement les événements des quelques derniers mois et surtout la conclusion de l'armistice en Corée — nous donneront peut-être une chance d'éviter la "co-destruction" et de réaliser une coexistence qui sera plus qu'un vain mot. Je ne prétends pas que nous soyons à l'aube d'un nouvel âge d'or et ce n'est certainement pas par des changements de tactique ou par des promesses de paix platoniques que nous pourrions inaugurer. Mais il semble que nous ayons en tout cas plus de raisons d'espérer avancer dans la voie d'une paix véritable que nous n'en avions lorsque la septième session de l'Assemblée générale s'est ouverte, il y aura bientôt un an. Peut-être est-ce là prendre ses désirs pour des réalités, mais ce progrès dans la voie de la paix réelle est le but fondamental de l'Organisation des Nations Unies et nous sommes tenus, en toute conscience, de chercher sans relâche à améliorer les relations internationales; car, si nous échouons dans ce domaine, nous échouons, à plus ou moins brève échéance, dans tous les autres domaines.

15. Chargés de cette mission, nous devons nous demander, entre autres choses, si nos méthodes diplomatiques actuelles, à l'Organisation des Nations Unies comme ailleurs, sont celles qui nous permettent le mieux et le plus efficacement de composer lorsque la négociation est à notre portée.

16. A l'Organisation des Nations Unies, nous pouvons, soit résoudre nos problèmes, soit en rendre le règlement plus difficile. Nous pouvons nous efforcer d'y trouver des solutions collectives ou d'y faire appuyer et entendre des solutions d'intérêt purement national. Nous pouvons nous y réunir pour chercher à réaliser un accord général et nous y adresser aux auditeurs de la télévision et de la radio pour expliquer que le désaccord persiste du fait du voisin. En tout cas, quel que soit l'aspect que l'Organisation des Nations Unies pré-

sente au monde, il est agrandi de façon alarmante par tous les moyens d'information qui, maintenant, portent nos paroles, nos attitudes, notre image même, aux quatre coins de la terre.

17. Bien entendu, je sais — l'Assemblée le sait elle aussi — que, sans la participation active des entreprises mondiales de communication et d'information, cette expérience en matière d'organisation internationale serait vouée à l'échec, car elle ne pourrait pas bénéficier de l'appui du public. Mais l'Organisation des Nations Unies a ou devrait avoir, outre son aspect public, un aspect privé. Il faudrait qu'il y ait ici la possibilité de discuter autrement qu'en public. Le débat télévisé d'un groupe peut être instructif, voire amusant, mais il ne saurait jamais remplacer les consultations directes ni cette ancienne diplomatie qui devient de plus en plus respectable par rapport à certaines des méthodes plus spectaculaires qui lui ont succédé.

18. Il importe évidemment que tous les peuples libres connaissent et comprennent les grands problèmes politiques qui peuvent signifier pour eux la vie ou la mort. Mais, à mon avis, il n'est pas indispensable — il est même souvent mauvais — que les discussions politiques aient toujours lieu dans des maisons de verre, qui constituent fréquemment une cible trop tentante. Il n'est que trop facile d'adopter en public certaines attitudes, pour découvrir ensuite qu'elles nous lient. La diplomatie au grand jour tend actuellement à devenir une diplomatie figée.

19. Je suis certain que nous pouvons tous évoquer certaines questions dont nous avons été saisis au cours des dernières sessions de l'Assemblée et qui auraient pu être examinées de façon plus constructive et réglées plus facilement si elles avaient été précédées d'échanges de vues confidentiels entre les divers gouvernements et délégations, notamment entre ceux qui avaient sur ces questions des opinions divergentes. J'ai l'impression que la possibilité de procéder à des consultations de ce genre au cours des séances de l'Organisation des Nations Unies diminue ou semble diminuer, et que l'on assiste de plus en plus à une sorte de discussion en "bloc" ou en "groupe" dont les résultats sont souvent rendus publics, sous une forme ou une autre, presque avant que le débat lui-même n'ait eu lieu. Par conséquent, si nous n'y prenons garde, ces discussions "publiquement confidentielles", si utiles — voire indispensables — qu'elles puissent être, risquent de faire perdre à l'Organisation des Nations Unies le prestige dont elle jouit en tant que tribune où l'on peut examiner de façon constructive les divergences de vues et s'efforcer tout au moins de les concilier par des procédés sérieux et efficaces.

20. Mais, quelque méthode que nous adoptions, la crainte et la tension auxquelles le monde est actuellement en proie ne diminueront pas avant que certains des problèmes internationaux qui nous divisent ne soient résolus avec succès, soit par les Nations Unies, soit par les Etats — agissant au besoin en dehors de l'Organisation — auxquels incombe au premier chef la responsabilité de la paix et de la sécurité internationales.

21. Dans le discours pénétrant qu'il a prononcé le 17 septembre, M. Dulles a signalé certains de ces problèmes. Si l'on parvient, sans se borner uniquement à évoquer des intentions pacifiques, à réaliser des progrès tangibles en vue de résoudre quelques-uns de ces problèmes — soit ici à l'Organisation des Nations Unies, soit ailleurs — nous aurons alors, mais alors seulement, de véritables raisons d'espérer, car ce n'est qu'alors que nos paroles auront été confirmées par des actes.

22. Les deux principales questions qui mettront à l'épreuve la sincérité de toutes nos paroles concernent, bien entendu, l'Allemagne et la Corée. La question de Corée, dont nous sommes actuellement saisis, n'est plus maintenant que la question de la conférence politique qui doit se tenir conformément au paragraphe 60 de la Convention d'armistice.

23. Les pays qui ont combattu en Corée du côté des Nations Unies ont envoyé des troupes à seule fin d'aider à repousser une agression reconnue comme telle par une décision de l'Organisation.

24. Pour sa part, le Gouvernement canadien n'appuiera en Corée aucune action militaire qui ne soit pas une action des Nations Unies et, bien entendu, nous serions opposés à toute tentative qui aurait pour objet de comprendre parmi les objectifs actuels des Nations Unies, par exemple l'unification de la Corée par la force. D'autre part, nous savons que la signature d'un armistice ne nous dispense pas des obligations que nous avons déjà assumées en Corée en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

25. Pour que cet armistice se transforme en paix, il faut que la conférence politique se réunisse. Il n'existe pas d'autre moyen. On se souviendra qu'il y a moins d'un mois, l'Assemblée, à sa septième session, a pris les dispositions nécessaires [*résolution 711 (VII)*] en ce qui concerne la participation des Nations Unies à cette conférence. Il est exact que ces dispositions ne correspondaient pas entièrement aux vœux de certaines délégations, dont celle du Canada. Mais la décision a été prise — à la suite d'une discussion longue et détaillée — et la composition de la conférence en ce qui concerne les Nations Unies a été fixée; elle a été fixée d'une manière qui, si elle n'est pas parfaite, devrait néanmoins atteindre l'objectif que nous avons à l'esprit, à savoir l'établissement de la paix en Corée. Il ne serait certainement pas juste de revenir sur l'ensemble de la question et, en même temps, de modifier notre décision après un intervalle aussi court uniquement pour satisfaire les exigences des gouvernements communistes de Pékin et de la Corée du Nord.

26. Par exemple, si les communistes insistaient — ils mentionnent ce fait dans leurs notes [*A/2469 et A/2476 et Corr.1*] — pour que la conférence sur la Corée ne se tienne pas avant que les Nations Unies n'aient accepté que l'URSS y siège en tant que membre "neutre", on pourrait douter sérieusement de leur désir de voir la conférence se réunir. Il me semble donc que nous sommes en droit d'attendre que les gouvernements communistes intéressés, auxquels nos résolutions ont été transmises, désignent leurs propres représentants et exposent leurs vues en ce qui concerne la date et le lieu de la conférence. La conférence réunie, les occasions ne manqueront pas d'aplanir les autres difficultés qui pourraient se présenter. Mais celles-ci sont-elles assez graves pour justifier le boycottage par l'autre partie de cette première mesure indispensable si l'on veut faire la paix non seulement en Corée mais peut-être aussi dans une région plus vaste?

27. En effet, il est permis d'espérer, sans faire preuve d'un optimisme exagéré, que, si nous parvenons à négocier avec succès au sujet de questions bien déterminées, nous réussirons à améliorer les perspectives de règlement en ce qui concerne les problèmes plus vastes qui se posent en Asie, sans adopter nécessairement des procédés identiques à ceux que nous avons recommandés pour la conférence sur la Corée. Mais, pour atteindre cet objectif plus important, ou même pour en approcher, nous devons d'abord réussir à faire la paix en Corée.

Si les deux parties font preuve de bonne foi et de bonne volonté — et j'avoue qu'il persiste un doute à cet égard — il doit être possible de parvenir à un règlement.

28. Je suis d'avis que ce règlement doit prévoir une Corée libre et unie, pourvue d'un gouvernement reflétant la volonté du peuple coréen librement exprimée au cours d'élections organisées sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Il va de soi que toutes les forces armées étrangères devraient être retirées, certaines dispositions pouvant être prises en vue de garantir la sécurité de la Corée par un contrôle international.

29. Le problème coréen n'est certes pas insoluble. Il peut être réglé de façon équitable et durable si on le désire, et je suis persuadé que la vaste majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies le souhaite. Si les communistes ou d'autres rendent impossible un règlement pacifique, par suite d'obstruction ou de demandes inadmissibles, la responsabilité de l'échec apparaîtra clairement et l'Organisation des Nations Unies tout au moins aura fait son devoir.

30. En résumé, le problème coréen permettra de vérifier s'il est possible, comme on le prétend et comme on l'espère, d'entreprendre à l'heure actuelle, avec succès, des négociations en ce qui concerne non seulement l'avenir de la Corée mais aussi l'Europe et les problèmes que pose la guerre froide d'une manière générale, afin d'atténuer la crainte et la tension et de faire régner la paix sous une forme autre que celle de la guerre froide.

31. La Corée constituera encore une épreuve dans un autre domaine : l'assistance que nous donnerons au peuple coréen en vue de relever et de reconstruire son pays ravagé et dévasté par la guerre. Je suis convaincu que l'Assemblée reconnaîtra avec le Secrétaire général qu'il est de la plus haute importance que l'Organisation des Nations Unies s'acquitte du devoir collectif que représente la reconstruction et le relèvement de la Corée — et je cite le rapport de M. Hammarskjöld — "honorablement, avec énergie et générosité, et qu'un nombre aussi grand que possible de ses Membres y assument leur part" [A/2404, p. XIII].

32. En déclarant que le problème coréen constitue une épreuve décisive, je sais fort bien que les obstacles auxquels se heurte un accord, de même que les divergences qui existent actuellement dans le monde, peuvent paraître énormes. Cependant, nous ne devons pas oublier que, comme on l'a dit, même le voyage le plus long doit commencer par un simple pas en avant. Le pays que j'ai l'honneur de représenter estime — et je suis persuadé que la vaste majorité des pays représentés ici sont du même avis — que si les nations qui, devant cette Assemblée, prennent la parole au nom de la communauté mondiale font ce premier pas décisif, c'est-à-dire coopèrent à l'établissement de la paix en Corée, nous serons déjà sur la longue route qui conduit à un règlement plus vaste.

33. Nous en sommes à la discussion générale, mais je n'ai pas l'intention de parler d'autres questions, dont certaines revêtent une grande importance, que nous serons appelés à examiner. J'aurai l'occasion d'y revenir au cours des prochaines semaines. Cette huitième session, comme les sessions qui l'ont précédée, doit faire face à un programme de travail long et complexe. Les questions dont elle est saisie, telles qu'elles sont énoncées à notre ordre du jour officiel, reflètent les conflits fondamentaux et les tensions qui divisent le monde actuel. La postérité jugera de l'utilité ou de la futilité de cette organisation d'après la mesure dans laquelle

les questions inscrites à notre ordre du jour déclencheront une action pratique et fructueuse.

34. La délégation canadienne s'efforcera de contribuer dans toute la mesure du possible à cette fin essentielle ; ce faisant, elle aidera à atteindre les objectifs pacifiques qui nous réunissent ici.

35. M. NASZKOWSKI (Pologne) : Pour la huitième fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, nous sommes réunis en session de l'Assemblée générale afin de discuter et de prendre des décisions concernant de nombreux domaines importants des relations internationales. L'opinion publique mondiale suit avec un vif intérêt les débats de l'Assemblée générale ; cela prouve que, malgré bien des déceptions causées jusqu'à maintenant par les travaux de l'Organisation, les peuples n'en continuent pas moins à espérer que les Nations Unies s'engageront dans une voie permettant d'assurer la coopération internationale. Ces espoirs sont actuellement plus grands que jamais. Dans la situation internationale actuelle, certains signes de détente sont apparus dans les relations entre les Etats. Au cours de la période qui vient de marquer le début de la session, des pas ont été faits, dans divers domaines, par les nations qui poursuivent une politique de paix, et en premier lieu par l'Union soviétique, afin d'améliorer les relations entre les nations et de régler les questions litigieuses par des ententes. Une certaine diminution de la tension internationale peut être observée, ce qui ouvre la possibilité d'une coopération plus large en vue de régler tous les problèmes litigieux au moyen de négociations entre les parties intéressées.

36. L'élément le plus important de la détente est, sans contredit, la conclusion de l'armistice en Corée ; cet acte met un terme à l'effusion de sang dans la péninsule coréenne ; il met fin à cette guerre qui a provoqué tant de destructions et tant de souffrances au peuple coréen. La cessation des opérations militaires en Corée, après trois ans et trente-trois jours de résistance héroïque qu'ont opposée la petite nation coréenne et les volontaires chinois à l'invasion étrangère, est une grande victoire pour la cause de la paix. L'armistice en Corée a éliminé le danger immédiat de l'élargissement du conflit coréen, obstinément recherché par ceux dont la politique est fondée sur des plans de guerre et de conquête. L'armistice en Corée a fait espérer aux peuples que s'ouvrait la voie du règlement pacifique des autres problèmes litigieux au moyen de négociations.

37. Cependant, jusqu'à présent, l'Organisation des Nations Unies n'a pas fait usage des possibilités offertes par la signature de l'armistice en Corée. Au lieu de suivre la ligne justement tracée par l'article 60 de la Convention d'armistice, au lieu de rechercher la convocation d'une large conférence politique chargée de décider du retrait des troupes étrangères de Corée et de créer des conditions favorables à la réalisation de l'unification et à la reconstruction de la Corée, ainsi qu'au règlement des problèmes qui constituent une menace à la paix internationale en Extrême-Orient, l'Assemblée générale a tenté d'imposer aux Gouvernements de la République populaire de Chine et de la République populaire démocratique de Corée une conférence bilatérale à laquelle participeraient uniquement les parties belligérantes. Les débats de la deuxième reprise de la septième session de l'Assemblée générale prouvent que ceci a été fait, bien que la majorité des Membres des Nations Unies se soient parfaitement rendu compte que les problèmes à discuter à une telle conférence dépassent de loin la compétence d'une conférence entre les parties, car il s'agira de traiter de

questions internationales d'une importance telle que seule une conférence politique large et représentative, organisée sur un plan supérieur, est en mesure de les régler. Même l'invitation adressée à l'Union soviétique de participer à cette conférence a été faite de manière à placer ce pays dans la situation absurde d'Etat belligérant en Corée.

38. La position de la délégation des Etats-Unis et de celles qui l'ont soutenue a porté directement atteinte, en premier lieu, aux droits d'un certain nombre d'Etats asiatiques intéressés d'une manière vitale au règlement pacifique du problème coréen et dont l'opinion ne doit pas être méconnue. Le Gouvernement de la République populaire de Chine — qui a fait preuve de tant de bonne volonté et qui a déployé tant d'efforts pour aboutir, de concert avec le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, à une entente — n'a pas relâché ses efforts pour obtenir la convocation d'une conférence politique susceptible de régler la question coréenne et les problèmes litigieux d'Extrême-Orient par des négociations et une entente.

39. La lettre adressée le 13 septembre 1953 par M. Chou En-lai, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine [A/2469], et la lettre adressée le 14 septembre 1953 par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée [A/2476 et Corr.1] sont une nouvelle contribution des Gouvernements de la Chine et de la Corée à la lutte pour le règlement pacifique du problème coréen; c'est une contribution qui offrait à l'Organisation des Nations Unies la possibilité de revenir dans la seule voie juste; elle donnait à notre Organisation le devoir d'analyser à nouveau la question de la conférence politique, ainsi que le proposait la délégation de l'Union soviétique. Ce devoir est dicté, non seulement par des considérations d'ordre juridique et formel, mais avant tout par l'appréciation de la situation politique réelle. La décision, prise par l'Assemblée générale [440ème séance], de ne pas inscrire à son ordre du jour la question présentée par la délégation de l'Union soviétique est une décision fautive, qui ne contribue pas au règlement pacifique du problème coréen.

40. Les changements survenus dans la situation internationale, et que j'ai soulignés au début de mon intervention, ont pu s'accomplir, avant tout, grâce à la politique de l'URSS, de la République populaire de Chine et des pays de démocratie populaire, politique fondée sur la volonté de coopération avec tous les pays et qui a pour base cette profonde vérité qu'il n'est pas de question litigieuse, dans les relations internationales, qui ne puisse être réglée par voie de négociations. Grâce à cette politique, les peuples regardent l'avenir avec un plus grand espoir de voir la coopération internationale continuer de se développer. Les peuples du monde font de plus en plus confiance à la politique de paix qui s'appuie sur l'attitude inébranlable d'un tiers de la population mondiale. Ils voient en elle la force dirigeante de la lutte pour la coexistence pacifique des nations, quel que soit leur système politique.

41. Cette politique rencontre une compréhension croissante, même dans certains milieux dirigeants de l'Europe occidentale qui cherchent une solution à la situation à laquelle la politique américaine de la "guerre froide" et des préparatifs de guerre a acculé leurs pays. Le représentant de l'Australie lui-même [436ème séance] — bien que, pour des raisons connues de lui seul, il ait jugé nécessaire de payer son tribut d'anticommunisme en des formules usées sur le prétendu danger communiste et qu'il se soit permis, en outre, de

fabriquer des citations du grand Lénine, aussi inexistantes que calomnieuses — a été cependant obligé de reconnaître que les efforts pacifiques de l'URSS constituent un élément important dont il est impossible de ne pas tenir compte. Les peuples de tous les continents, et parmi eux le peuple américain, prennent de plus en plus clairement conscience du fait que la guerre n'est pas inévitable et que la paix peut être sauvegardée. Ces peuples exigent de leurs gouvernements qu'ils mettent à profit toutes les possibilités d'entente pacifique afin d'étouffer les foyers latents de conflits internationaux.

42. La légende, fabriquée de toutes pièces par les milieux dirigeants des Etats-Unis et selon laquelle il y aurait un danger soviétique qui menacerait les peuples, a fait long feu. Les peuples voient de plus en plus clairement où il faut chercher les véritables instigateurs de la guerre. Les peuples haïssent la guerre; ils se prononcent contre la guerre; ils repoussent la théorie selon laquelle le potentiel de guerre ou le potentiel économique d'un pays lui donne le droit de pratiquer le système du diktat et du chantage dans les relations internationales.

43. Ces sentiments sont de plus en plus évidents pour tous ceux qui veulent bien essayer de s'en rendre compte. Dernièrement, M. Ernest Weir, Président du Conseil de la National Steel Corporation, a fait un voyage à travers l'Europe et a déclaré que les Européens ne croient pas le danger de guerre imminent et qu'ils sont persuadés que le moment est venu d'aborder la paix d'une manière positive. Weir en tire la conclusion logique que les Etats-Unis devraient chercher à s'entendre en entreprenant des négociations dans le domaine international, avec un esprit ouvert et en étant prêts à négocier une paix sur une base équitable et honorable.

44. Certains symptômes de détente apparaissent également dans le domaine de la coopération économique internationale. En dépit des obstacles opposés par les cercles dirigeants des Etats-Unis, les échanges commerciaux entre les pays capitalistes et l'URSS ainsi que la République populaire de Chine et les pays de démocratie populaire se développent. La dernière session de la Commission économique pour l'Europe, la Consultation d'experts en matière commerciale pour étudier les possibilités de développer le commerce entre l'Est et l'Ouest qui s'est tenue à Genève, la Conférence régionale sur le développement commercial qui s'est tenue à Manille, ont permis la prise de contacts directs entre les représentants de divers pays, qui en arrivent à des conclusions communes sur la nécessité d'élargir les échanges entre les Etats quel que soit leur système économique. De nouveaux accords commerciaux ont été conclus, tel l'accord entre l'Union soviétique et la France et plusieurs autres. Ces accords sont profitables aux deux parties; ils atténuent dans une certaine mesure les conséquences des restrictions artificielles qui constituent un lourd fardeau pour les nations dont les gouvernements se sont soumis aux directives de la politique américaine de discrimination économique.

45. Les symptômes témoignant de l'atténuation de la tension internationale prouvent la faillite de la politique de force et de diktat dans les relations internationales. En effet, la guerre de Corée a démontré qu'un peuple qui lutte pour sa liberté est invincible et elle a prouvé l'héroïsme du peuple coréen et des volontaires chinois qui, défendant la liberté de la Corée, se sont assurés la gratitude des peuples d'Asie et celle de toute l'humanité éprise de paix. Elle a démontré en outre que la politique de la force n'est pas rentable et que, en fin de compte,

elle se retourne toujours contre ceux qui la pratiquent. Cette vérité est évidente malgré toutes les tentatives qui ont été faites pour camoufler l'intervention américaine en Corée en action pacifique des Nations Unies, tentatives que certaines délégations s'efforcent de faire encore de cette tribune. La politique de force traverse une crise profonde car ses partisans n'ont pas l'appui de leur propre peuple et, à plus forte raison, celui des autres peuples qu'ils s'efforcent de subordonner à leur diktat sous prétexte de les défendre contre un danger inexistant de la part de l'Union soviétique. Cette faillite de la politique atlantique de force est visible pour tout observateur sérieux de l'attitude des cercles gouvernementaux américains. Je ne citerai pas les nombreuses déclarations faites à ce sujet et qui émanent de divers milieux proches des cercles dirigeants de la politique étrangère américaine. Je me bornerai à citer la déclaration publiée dans l'hebdomadaire *Saturday Evening Post* qui constate qu'on ne peut pas empêcher plus longtemps les peuples du monde, tant anciens ennemis qu'anciens alliés, d'agir conformément à leurs intérêts et que les Etats-Unis ne peuvent plus espérer les obliger, par les menaces et la corruption, à faire comme s'il en était autrement.

46. Le peuple polonais, après les destructions horribles causées à son pays par les agresseurs fascistes, connaît maintenant une période d'épanouissement de sa vie économique, sociale et culturelle. Le peuple polonais, qui met tout en œuvre pour augmenter son bien-être et élever son niveau culturel, suit avec attention le développement des événements internationaux. Il soutient avec confiance toute initiative tendant à renforcer la paix, car, pour le peuple polonais, la paix c'est la possibilité de poursuivre son œuvre de création de bases solides de bien-être pour les générations actuelles et futures de la République populaire de Pologne.

47. Cependant, la satisfaction profonde qu'il éprouve à chaque symptôme de détente internationale ne peut pas empêcher le peuple polonais de voir qu'il existe encore des foyers de tension, de voir que des tentatives sont encore faites pour envenimer les relations entre nations, alors que les efforts constants des peuples épris de paix sont dirigés vers le règlement des questions litigieuses. L'attention du peuple polonais ne peut pas être détournée du fait que le Pacte atlantique d'agression subsiste et qu'il constitue la menace essentielle à la paix et à la sécurité internationales. C'est la raison pour laquelle, en parlant des perspectives de détente, je crois en même temps indispensable de souligner, de cette tribune, qu'il ne faut pas fermer les yeux au fait que les adeptes de la politique de force se dérobent aux pourparlers et cherchent en outre par tous les moyens à accroître la tension et à continuer d'envenimer les relations entre les nations.

48. Parmi les manœuvres des forces d'agression cherchant à entretenir la tension internationale, ce sont les tentatives faites pour torpiller l'armistice et pour prolonger la guerre en Corée qui viennent au premier rang, tentatives dont j'ai déjà parlé précédemment. Les partisans de la politique d'agression s'efforcent également de créer de nouveaux foyers de conflits internationaux en Europe. Il faut mentionner ici, en premier lieu, la fameuse provocation qui s'est déroulée à Berlin le 17 juin 1953 et qui était destinée de toute évidence à créer un foyer de conflit au cœur de l'Europe. Le fiasco complet de cette aventure organisée par les imitateurs de Syngman Rhee et leurs protecteurs n'a pas fait cesser les nouvelles tentatives de provocation,

49. L'histoire des relations internationales ne connaît pas d'exemple d'activité de diversion à une échelle telle que la mènent actuellement les forces impérialistes d'agression. Les cercles dirigeants américains ont inclus la politique de diversion et de provocation menée à l'égard des autres nations à leur programme gouvernemental et destinent officiellement dans ce but des sommes dans leur budget, grâce auxquelles ils veulent acheter les rebuts de la société et les embrigader dans la lutte contre leur propre peuple. Par la terreur et le chantage, on s'efforce de pousser des individus faibles et hésitants à trahir leur patrie. C'est également dans le cadre de cette action, inspirée par le Gouvernement des Etats-Unis, qu'on mène, au moyen des émissions de la "Voix de l'Amérique" et de ce que l'on appelle "L'Europe libre", une campagne de mensonges perfides, d'instigations à l'émeute à l'aide de récits inventés de toutes pièces sur de prétendues révoltes, etc.

50. Que valent donc dans ces conditions les paroles prononcées par M. Dulles de cette tribune [434^{ème} séance], selon lesquelles les Etats-Unis ne veulent pas exporter la révolution? Il est évidemment difficile de les soupçonner de vouloir exporter la révolution, mais il est évident qu'ils exportent la contre-révolution, la terreur, le sabotage et d'autres moyens de pression dirigés contre les peuples qui se sont débarrassés une fois pour toutes du capitalisme. Ces milieux rêvent de détruire l'unité interne des peuples de l'URSS et des pays de démocratie populaire. Ce sont cependant des espoirs vains. Les peuples qui ont conquis leur liberté ne se la laisseront pas arracher. De même, vains sont les espoirs des ennemis de la paix de voir naître des dissensions quelconques parmi les pays du camp de la paix. L'amitié des peuples qui poursuivent le même but, amitié basée sur les principes du respect mutuel de la souveraineté et de l'entraide désintéressée, est inébranlable.

51. Le peuple polonais suit avec attention ce qui se trame contre la paix. Il doit attacher une attention particulière au fait qu'en Allemagne occidentale les mêmes forces qui, si récemment encore, semaient en Pologne et dans les pays européens la destruction et la mort, relèvent la tête avec de plus en plus d'audace. Ces mêmes forces qui, il y a si peu de temps encore, ont organisé la guerre sanglante contre la Pologne et les autres peuples d'Europe sont promues à un rôle dirigeant dans la nouvelle conspiration contre les peuples, conspiration que l'on couvre du nom de "Communauté européenne de défense". Des généraux des SS se préparent à jouer un rôle dirigeant dans l'armée dite européenne et l'un d'eux, Gilles, a déclaré, selon le journal *Le Monde*, que la Wehrmacht et les Waffen SS sont les véritables précurseurs des défenseurs européens.

52. Le représentant des Etats-Unis, dans son intervention, s'est en vain efforcé de rassurer ses alliés d'Europe occidentale — les voisins occidentaux de l'Allemagne — devant les conséquences de la renaissance du militarisme allemand. Les peuples de l'Europe qui, au cours de la deuxième guerre mondiale, ont lutté contre les hordes hitlériennes, voient avec une inquiétude croissante le maintien de la division de l'Allemagne et le soutien apporté au militarisme allemand qui développe ouvertement aujourd'hui un programme de conquêtes et d'annexions à l'est et à l'ouest de l'Europe, jusqu'aux frontières et par-delà les frontières du "grand Reich" hitlérien. Comment pouvons-nous accepter comme étant de bonne foi les paroles de M. Dulles selon lesquelles le Gouvernement des Etats-Unis désire l'unification de l'Allemagne, alors qu'il s'est

nettement ingéré dans les affaires intérieures de ce pays à la veille des élections en Allemagne occidentale, déclarant son appui au chancelier Adenauer, représentant des forces du militarisme et de la revanche? En échange de ce soutien, Adenauer a fait, après les élections, une déclaration en faveur d'une politique conduisant à l'aggravation de la tension internationale. Il s'est prononcé en faveur de la conception de ce qu'il appelle la "libération des autres nations", et qui est, en réalité, la vieille politique hitlérienne de conquête et de revanche. Il s'est également prononcé contre l'unification pacifique de l'Allemagne.

53. Le peuple polonais, qui a une frontière commune avec le peuple allemand, la frontière de la paix, sur l'Oder et la Neisse, est vivement intéressé à l'unification et au développement pacifique de l'Allemagne. La Pologne, qui est liée par des relations d'amitié à la République démocratique allemande, veut vivre en paix avec le peuple allemand tout entier. Elle reconnaît le droit justifié du peuple allemand à un Etat unifié, souverain et démocratique. L'unification de l'Allemagne sur une base pacifique et démocratique, telle qu'elle a été définie par l'Union soviétique, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France dans les décisions de Potsdam, est la seule voie à suivre pour le règlement du problème allemand conformément aux intérêts des peuples d'Europe, y compris le peuple allemand lui-même. C'est la voie indiquée par la proposition du Gouvernement de l'URSS pour la reconstruction d'une Allemagne unie, pacifique et démocratique. Les conversations menées dernièrement entre les Gouvernements de l'URSS et de la République démocratique allemande prouvent le réalisme des propositions soviétiques ainsi que le fait que le Gouvernement de l'Union soviétique est prêt à entreprendre immédiatement les mesures indispensables pour signer le traité de paix avec l'Allemagne.

54. Je veux souligner que c'est dans le même état d'esprit que le Gouvernement polonais s'est joint dernièrement à l'Union soviétique pour renoncer, à dater du 1er janvier 1954, à la partie des réparations due encore à la Pologne. Développant des relations politiques, commerciales et culturelles véritablement pacifiques et amicales avec la République démocratique d'Allemagne, le Gouvernement polonais a apporté sa contribution au règlement du problème allemand. Le Gouvernement polonais est disposé à continuer de contribuer au règlement pacifique du problème allemand sur la base de la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne et à l'établissement d'une Allemagne unifiée, pacifique et démocratique.

55. L'une des sources les plus dangereuses d'inquiétude et de tension internationales demeure la politique de la course effrénée aux armements suivie aux Etats-Unis et, sous leur pression, dans les autres pays du bloc atlantique. L'un des éléments de cette politique est le développement de bases militaires dirigées contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire, bases qui sont approvisionnées en armes de destruction massive par les Etats-Unis, notamment, ainsi que l'a dernièrement rapporté la presse, en artillerie atomique. En 1953, la militarisation de l'économie des pays du bloc atlantique s'est poursuivie, les dépenses militaires ont augmenté, entraînant des difficultés économiques. Les dépenses effectives des Etats-Unis pour les armements ont atteint en 1952 plus de 43 milliards de dollars. Les dépenses des membres européens de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord sont passées de 5 milliards 800 millions de dollars en 1949-1950 à près de

11 milliards de dollars au cours de l'année budgétaire 1952-1953. Le budget du bloc atlantique prévoit des sommes considérables pour les dépenses militaires, au détriment des investissements sociaux, de l'habitat, de l'enseignement, de la culture. C'est au nom de la politique de force qu'on fait ployer les populations sous le fardeau des armements. C'est au nom des intérêts d'un petit groupe de monopoles, tirant des milliards de profit des armements, que l'on sacrifie les intérêts de centaines de millions d'hommes, les intérêts de peuples entiers.

56. Je rappellerai à titre d'exemple que les données publiées au mois de juillet dernier dans le *Bulletin économique pour l'Europe*² indiquent que le niveau de la consommation dans les pays d'Europe occidentale était, au cours du premier trimestre de 1953, inférieur à celui de 1949. Les indices de la production industrielle pour la même période sont également inférieurs, dans certains pays d'Europe occidentale, aux indices correspondants pour la période analogue de 1952.

57. Dans les pays insuffisamment développés, la situation est particulièrement difficile. La chute des prix de leurs matières premières a sensiblement diminué leurs possibilités d'importation, restreignant ainsi leur capacité de développement économique. Les Puissances impérialistes se livrent dans ces pays à une exploitation forcée pour réaliser le maximum de bénéfices.

58. La course aux armements organisée par les cercles gouvernementaux des Etats-Unis — dont le représentant du Canada, M. Pearson, a fait l'apologie et qu'il s'est efforcé de faire passer pour les anges de la paix et les chefs du camp où règne l'harmonie — provoque cependant la résistance croissante des peuples du monde. Elle se heurte même à la résistance de certains gouvernements des pays englobés dans la politique d'armement. Il devient de plus en plus évident que la politique de la course aux armements n'a rien de commun avec la sécurité des nations et que la psychose de guerre est provoquée par les forces qui cherchent à remplacer la politique de coopération internationale par la politique du diktat.

59. Les hommes politiques et les journalistes du Royaume-Uni sont de plus en plus pénétrés de la conviction qu'il devient nécessaire de s'opposer à la pression américaine qui impose aux peuples d'Europe occidentale un programme de préparatifs de guerre et un énorme fardeau militaire qui ne font qu'augmenter la dépendance de ces pays à l'égard des Etats-Unis et provoquent l'abaissement continu de leur potentiel économique. Les déclarations faites dernièrement à Londres devant la Chambre des communes en témoignent, ainsi que certaines résolutions adoptées par le Congrès des syndicats britanniques.

60. De larges couches de la population française demandent que l'on en finisse avec la politique mettant la France à la merci du militarisme allemand, sapant les bases de son indépendance politique et détruisant son économie nationale. Voici, par exemple, ce qu'écrit un sénateur de droite, M. Debré, dans le journal *L'Information*, où il se déclare opposé à la ratification des accords sur l'armée européenne et souligne que l'existence de cette armée créera pour la France une situation inadmissible et dramatique. M. Debré demande quel est le but de l'armée européenne qui, en réalité, serait une légion étrangère à prépondérance allemande placée sous commandement américain, et il répond que

² Premier trimestre 1953, vol. 5, No 2, tableau 4.

ce but serait la conquête des territoires de l'Est, c'est-à-dire un véritable cauchemar.

61. Ces tendances qui se manifestent en Europe ne peuvent plus être passées sous silence, même par des hommes politiques américains comme l'ancien Haut-Commissaire en Allemagne, M. John McCloy, qui écrit dans son livre *The Challenge to American Foreign Policy*, que la croissance des sentiments antiméricains en Europe a atteint des proportions dangereuses et que l'on rencontre ces sentiments dans les masses ainsi que parmi les intellectuels. Dans un autre passage de son livre, M. McCloy écrit que l'Europe, épuisée et meurtrie, ne peut tout simplement pas admettre l'idée d'une guerre et qu'elle craint que les Etats-Unis n'admettent cette idée.

62. Le désir de paix pénètre des couches toujours plus larges du peuple américain. Nous nous souvenons avec quelle espérance il a accueilli la fin des hostilités en Corée. L'une des raisons de la crise profonde de la politique étrangère du Gouvernement des Etats-Unis est le désir de détente dans les relations internationales qui se manifeste dans la société américaine touchée de plus en plus durement par les conséquences de la politique de guerre.

63. Dans cette situation, où l'on peut entrevoir d'une part la normalisation des relations internationales et constater d'autre part les efforts constants déployés pour freiner la coopération et maintenir la tension, le projet de résolution de l'Union soviétique [A/2485/Rev.1] ouvre aux Nations Unies de nouvelles possibilités. Elle touche en effet tous les problèmes essentiels de la situation internationale actuelle, en y proposant en même temps une solution concrète et réaliste capable d'écarter tous les obstacles qui s'opposent à la coopération pacifique normale. La délégation soviétique, en continuant à demander la réduction des forces armées et en exigeant l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et de toutes les autres armes de destruction massive, prouve une fois de plus la bonne foi de ses intentions et le profond intérêt qu'elle porte au développement des relations pacifiques entre les nations. Aujourd'hui en effet, alors qu'il est déjà de notoriété publique que les Etats-Unis ne possèdent ni le monopole, ni la supériorité dans le domaine de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène, l'URSS continue à réclamer leur interdiction et l'application effective de cette interdiction, ceci, parce qu'elle ne menace personne et n'a l'intention d'attaquer personne.

64. Cette attitude de l'Union soviétique est diamétralement opposée à la position américaine qui s'est exprimée une fois de plus dans l'intervention du représentant des Etats-Unis du 17 septembre [434^{ème} séance]. Au lieu de propositions concrètes, nous avons entendu une fois de plus le vieux refrain de la nécessité d'études à l'infini et de préparatifs techniques. Dans la pratique, cependant, les cercles dirigeants des Etats-Unis continuent la course aux armements, menacent le monde de l'arme de destruction massive et mènent une campagne de propagande de guerre destinée à semer la haine entre les nations. Ce n'est pas là ce qu'attendent les peuples. L'humanité entière exige aujourd'hui le désarmement, l'interdiction des armes de destruction massive et la coopération entre les grandes Puissances. En adoptant les propositions soviétiques concernant l'interdiction immédiate de toutes les armes de destruction massive et le contrôle de cette interdiction, la réduction d'un tiers des forces armées des grandes Puissances, la convocation par le Conseil de sécurité d'une conférence internationale sur le désarmement, les mesures à prendre

pour supprimer les bases militaires en territoires étrangers ainsi que la condamnation de la propagande de guerre, l'Assemblée générale peut ouvrir une ère nouvelle dans l'activité de l'Organisation, créant ainsi les fondements d'une paix durable afin de préserver "les générations futures du fléau de la guerre" conformément à la Charte.

65. Le Gouvernement polonais attache une grande importance à l'Organisation des Nations Unies en tant que facteur essentiel pour le maintien de la paix. Pour atteindre cet objectif, néanmoins, l'Organisation doit sortir de la crise où l'ont jetée certains Etats et reprendre la voie que lui trace la Charte. Alors seulement pourra-t-elle jouer un rôle actif dans le développement des relations internationales.

66. Pour ce faire, il appartient aux Nations Unies de mettre enfin un terme à cette situation absurde que crée l'absence parmi nous du représentant du grand peuple chinois. Le fait que la République populaire de Chine ne soit pas représentée ici constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit incontestable du peuple chinois, et, par surcroît, rend plus difficile encore le règlement des importants problèmes de la politique mondiale, dans laquelle le peuple chinois joue un rôle de premier plan. Le Premier Ministre de l'Inde, dans son intervention du 17 septembre, a déclaré que l'on ne pouvait véritablement prétendre que la Chine était représentée aux Nations Unies et au Conseil de sécurité si elle l'était par un envoyé qui ne peut pas parler au nom du peuple chinois, qui n'a aucune influence en Chine.

67. Il faut également que l'Organisation des Nations Unies règle la question de l'admission des nouveaux Etats Membres, dont certains attendent depuis 1946 d'entrer dans l'Organisation. Si cette dernière doit être universelle dans le sens qu'implique la Charte, si elle veut remplir ses devoirs et atteindre ses objectifs, elle doit, oubliant toute pratique discriminatoire, permettre la présence, parmi ses Membres, de tous les Etats qui remplissent les conditions exigées pour l'admission, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport [A/2404].

68. C'est le respect des dispositions de la Charte qui doit guider les travaux de l'Organisation. Toutes les attaques dirigées contre la Charte, les tentatives faites pour la réviser, ne sauraient servir la cause de la paix et ne font que diminuer l'autorité de notre Organisation et la confiance qu'elle inspire.

69. Notre Organisation a le devoir important de contribuer au développement du commerce international et à la suppression des barrières dressées par la discrimination. L'apport des Nations Unies à la normalisation des échanges commerciaux internationaux constitue dans ce domaine une réalisation pratique. En outre, l'Organisation a pour tâche de développer l'économie et la valeur culturelle des pays insuffisamment développés. Une telle entreprise devrait avoir pour but le renforcement de l'indépendance politique et économique de ces pays et ne saurait servir à camoufler les objectifs politiques égoïstes de certains Etats. Le Gouvernement polonais a déjà déclaré à la seizième session du Conseil économique et social [729^{ème} séance] quelle serait sa contribution financière au Programme élargi d'assistance technique; il est convaincu que la coopération des nations dans ce domaine peut devenir un facteur important de progrès et de développement de la collaboration économique internationale.

70. Notre Organisation a également le devoir de soutenir les aspirations des peuples dépendants qui

réclament leur libération et de s'opposer à toutes les tentatives destinées à renforcer le régime colonial. Au nom du principe du respect du droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes, principe que l'on trouve inscrit dans la Charte, l'Assemblée générale doit dénoncer toutes les pratiques tendant à maintenir l'oppression coloniale; elle doit aider les peuples opprimés dans leur juste lutte pour leur indépendance. Le peuple polonais, qui a lutté pendant plus de cent ans pour son indépendance et qui l'a maintenant acquise, est de cœur avec les peuples dépendants ou semi-dépendants dans leur lutte pour leur libération nationale, et leur accorde son appui chaleureux.

71. Les principes de coopération pacifique internationale auxquels j'ai cru devoir consacrer tant de place dans mon intervention constituent la base de la politique étrangère du Gouvernement polonais. Le peuple polonais, par son travail créateur et pacifique, donne continuellement le témoignage de son désir inlassable de voir maintenir la paix. Tout à notre œuvre pacifique, nous construisons et mettons en service des industries nouvelles, fabriquant des produits que nous ne fabriquions pas avant la guerre, par exemple des bateaux de commerce, des tracteurs, des automobiles, des machines-outils, des installations énergétiques, des fibres synthétiques, etc. Nous construisons des maisons d'habitation pour les travailleurs, des écoles que fréquentent tous les enfants d'âge scolaire, des crèches, des écoles maternelles, des hôpitaux, des sanatoriums et des maisons de repos. Nous reconstruisons, par l'effort du peuple tout entier, notre belle capitale, Varsovie, et d'autres villes si cruellement éprouvées au cours de la dernière guerre. Nous élargissons le réseau de nos écoles supérieures, qui sont fréquentées par quatre fois plus d'étudiants qu'avant la guerre. Le budget de la République populaire de Pologne est un budget de construction et de développement pacifique; 51 pour 100 de ce budget sont destinés au développement de l'économie nationale et 25 pour 100 environ au financement des services sociaux et culturels de notre population. Le bien-être de ceux qui travaillent est la raison suprême de notre gouvernement.

72. La participation de la Pologne aux échanges commerciaux — qu'elle est prête à continuer d'élargir — sert la cause de la normalisation des relations internationales. Nous construisons et nous développons notre pays, non pour détruire mais pour vivre dans la paix. Notre peuple se souvient des atrocités de deux guerres mondiales. La jeunesse, qui entre dans la vie le cœur plein d'espoir, les mères, qui veulent que le sourire radieux ne quitte pas le visage de leurs enfants, consacrent leurs forces créatrices à la construction pacifique.

73. La politique étrangère du Gouvernement polonais est la preuve de son attachement indéfectible à la cause de la paix. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, nous avons soutenu tous les efforts qui tendaient au règlement pacifique des questions litigieuses. Nous avons présenté des propositions qui avaient pour but d'écarter la menace de guerre. Je veux parler, en particulier, du projet de résolution polonais présenté au cours de la septième session de l'Assemblée générale [A/2229]. Nous avons accepté de prendre part aux travaux de deux commissions neutres en Corée, avec la conviction que nous pouvions, de cette manière, aider à la solution du conflit coréen. La Pologne participe également à l'œuvre de reconstruction de la Corée et au relèvement des ruines causées par la guerre. Le Gouvernement polonais continuera à soutenir tout acte qui pourra assurer la détente internationale.

74. La délégation polonaise estime que le changement intervenu dans le climat international, au cours de l'année écoulée, offre la possibilité à l'Assemblée générale, au cours de la présente session, de contribuer puissamment à la cause de la paix et de la sécurité internationales. Notre devoir, pendant la huitième session, est donc de ne négliger aucune possibilité d'adopter des mesures aptes à alléger la tension et à créer des conditions favorables à une coopération pacifique internationale. La délégation polonaise, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour contribuer, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, à atteindre ce but.

75. M. NUNEZ PORTUONDO (Cuba) (*traduit de l'espagnol*): Nous avons pensé que la présente discussion générale devant l'Assemblée était le meilleur moyen pour chacune des délégations de faire connaître leur opinion sur les graves problèmes auxquels l'humanité doit faire face, de définir des lignes générales de conduite et d'exprimer des idées capables de faciliter la conclusion d'accords qui tendront au maintien de la paix internationale, mais en respectant toujours de façon absolue la souveraineté des peuples et des Etats.

76. Pour la délégation de Cuba, le problème le plus important à l'heure actuelle est celui du maintien de la paix. Et ce n'est pas jouer au prophète de malheur ni manifester un pessimisme exagéré que de faire observer que les perspectives immédiates ne sont pas des plus encourageantes en ce qui concerne la réalisation du but principal des Nations Unies.

77. Pendant plus de trois ans, les Nations Unies ont soutenu une guerre sanglante pour défendre un petit Etat victime de l'agression la plus perfide et la plus injustifiée. La Corée du Sud a été complètement détruite, et, si l'on est parvenu à repousser l'agression et à empêcher que la noble et vaillante population de la Corée du Sud ne soit subjuguée comme tant d'autres, il n'en est pas moins vrai que l'on ne peut toujours pas envisager la possibilité d'atteindre le but visé, c'est-à-dire l'unification de la Corée sous un gouvernement librement élu par les citoyens de ce pays, ainsi que l'a depuis longtemps décidé notre Assemblée générale [*résolution 376 (V)*].

78. Le tableau que présente le monde, nous le répétons, n'offre guère de motifs d'optimisme. L'Allemagne demeure divisée, en dépit des protestations de son peuple. L'Allemagne orientale est sous le joug de l'Union soviétique. C'est avec douleur et indignation que nous avons constaté l'extrême cruauté que l'on a mise à réprimer les protestations du peuple allemand contre le régime communiste qui lui est imposé et qui, non seulement l'asservit et le prive des droits civils et politiques les plus élémentaires, mais encore le condamne à la faim, à la misère et au désespoir. En Indochine, l'agression communiste se poursuit. On y continue une guerre impitoyable, inspirée et dirigée sans aucun doute par l'Union soviétique, laquelle, comme en Corée, s'abstient de faire combattre un seul de ses soldats, mais emploie comme chair à canon ses partisans fanatiques d'autres nationalités. Il en est de même en Malaisie, aux Philippines et en de nombreuses régions du monde, où se déroulent de sanglantes guerres civiles, provoquées et appuyées dans tous les cas par les communistes nationaux et internationaux. C'est-à-dire que, sur les instructions du gouvernement de Moscou, on a déclenché des guerres d'une ampleur extraordinaire, qui ne permettent pas de se faire des illusions sur un avenir immédiat de paix et de respect de la souveraineté des peuples et leur gouvernement légitime.

79. Le fait qu'on n'ait pu signer le traité de paix avec l'Autriche, pays qui n'a jamais été véritablement en guerre, puisqu'il était, nul ne l'ignore, occupé par l'Allemagne hitlérienne, le fait que l'Union soviétique n'a jamais rendu des milliers et des milliers de prisonniers allemands, italiens, japonais et espagnols, et cela en violation des règles élémentaires du droit international, tout cela confirme notre thèse qu'il serait téméraire de croire à une paix prochaine et permanente; accepter l'idée que le danger d'agression a disparu, procéder à un désarmement unilatéral, comme le proposent l'Union soviétique et ses partisans plus ou moins avoués, reviendrait à leur faciliter la domination du monde, à laquelle ce pays n'a cessé d'aspirer depuis l'époque des tsars.

80. Tandis que tous les peuples et tous les gouvernements de la terre contemplent ce spectacle, le Gouvernement de l'URSS a déclenché ce qu'on a pris l'habitude d'appeler, à tort selon nous, une offensive de paix. Mais quelle est cette paix qu'offre l'Union soviétique? C'est la seule paix qu'elle estime acceptable: la paix qui comporte la soumission absolue à ses aspirations. L'Union soviétique désire que tous les peuples démocratiques du monde deviennent ses satellites, comme la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie, l'Albanie et la Corée du Nord. Il importe, dans cette enceinte, de dire la vérité avec toute la rudesse que les circonstances exigent. On ne pourra parler de paix permanente tant que ne cesseront pas ces agressions injustifiées. Nul ne pourra croire aux promesses du gouvernement de Moscou, tant qu'il ne mettra pas fin aux guerres qu'il inspire et qu'il entretient, parce que nous sommes persuadés que c'est l'Union soviétique, et elle seule, qui s'est transformée, pour servir ses fins propres, en un foyer de perturbation mondiale qui trouble l'harmonie entre les peuples.

81. Il est évident que cette prétendue offensive de paix de l'Union soviétique, si elle réussissait, précipiterait la guerre au lieu de l'éloigner. Il s'agit — et nous n'arrivons pas à comprendre comment les hommes d'Etat qui gouvernent les Etats démocratiques ne sont pas unanimes sur ce point — d'une manœuvre grossière pour séparer les Etats-Unis de leurs alliés naturels, des alliés dont ils ont besoin pour un équilibre logique des forces. Il est évident que le jour même où les Etats-Unis seraient isolés, l'Union soviétique déclencherait la guerre, et, si elle en sortait victorieuse, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour prédire que, plus tard, un par un ou en bloc, elle soumettrait à son empire les autres nations et les autres peuples qui croient avec candeur pouvoir conserver une neutralité que nous estimons impossible dans les circonstances actuelles.

82. Les rapports officiels du Gouvernement de l'URSS, que la presse internationale a largement répandus, au sujet des récents essais de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène sur le territoire soviétique, le discours de M. Malenkov, le Premier Ministre, qui a également déclaré que l'Union soviétique détenait des bombes atomiques et des bombes à l'hydrogène, font partie de ce que nous pouvons qualifier d'offensive de paix en vue de la guerre. Il s'agit de terroriser les peuples de l'Europe occidentale et le reste du monde non communiste. On s'efforce de les convaincre que, s'ils restent neutres ils ne périront pas, afin de leur faire subir ensuite le sort des peuples voisins, exemple tangible de ce que signifierait une défaite des Etats-Unis, principal bastion de la démocratie et de la liberté dans le monde.

83. De l'avis de la délégation de Cuba, il est possible d'étudier la situation mondiale sans risque d'erreur. Que désirent le peuple et le gouvernement de notre pays, sans grande puissance militaire et fort peu peuplé, si ce n'est arriver à un état de paix permanente? Jamais nous ne cesserons d'apporter notre concours à cet idéal, qui constitue également la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies, mais nous soutenons, avec une conviction absolue, que le seul moyen de maintenir la paix précaire dont nous jouissons est que tous les peuples libres et démocratiques du monde s'unissent pour convaincre l'Union soviétique qu'elle ne peut remporter la victoire si elle déclenche sa guerre d'agression. C'est ainsi, et uniquement ainsi, que l'on pourra maintenir la paix. Il est évident que la solution idéale serait une autre solution, mais celle-là ne dépend pas de nous. Elle est entre les mains du Gouvernement de l'Union soviétique, qui seul peut l'appliquer. N'avons-nous pas tous observé un fait symptomatique? Il est exact que les hommes qui dirigent les destinées de l'Union soviétique ont prononcé des phrases empreintes d'une certaine cordialité, mais quels faits concrets prouvent que leurs paroles sont sincères? Jusqu'à présent, tout ce que nous pouvons affirmer sans crainte de démenti, c'est que, d'où ils se sont installés en conquérants, d'où ils se sont emparés du pouvoir contre toute raison et contre toute justice, ils ne se sont jamais retirés. L'Allemagne orientale, l'Autriche, les pays satellites sont des exemples que même les plus obstinés ne peuvent nier.

84. La question de Corée constitue un autre exemple de ce qu'est, dans les faits, l'offensive de paix de l'Union soviétique. L'Assemblée générale, faisant usage d'un droit légitime, a désigné [résolution 711 A (VII)] des Etats Membres qui — au nom des nations ayant mis des forces armées à la disposition du Commandement unifié en réponse à l'appel des Nations Unies — doivent participer à la conférence politique qui doit tenter de réaliser une paix stable dans cette malheureuse péninsule. L'Union soviétique a tenté par tous les moyens — et aucun représentant ne peut le nier — de faire obstacle aux décisions de la Première Commission et de l'Assemblée générale, tout comme elle a fait obstacle à la Convention d'armistice imposée aux agresseurs par la force des circonstances.

85. Ces jours derniers, nous avons lu avec inquiétude la réponse du Ministre des affaires étrangères de la Chine communiste en date du 13 septembre 1953 [A/2469], dans laquelle on retrouve mot pour mot, argument pour argument, la thèse soutenue par la délégation soviétique devant la Première Commission. Il y a, dans la réponse de M. Chou En-lai, des affirmations qui ne peuvent que susciter l'indignation. Voyons en effet les deux déclarations suivantes, qui sont un outrage sanglant à l'opinion internationale. Voici la première:

“Toutefois, il faut noter que l'Union soviétique n'est pas une nation belligérante, qu'elle est une nation neutre qui n'appartient à aucun des deux camps belligérants. De plus, l'Union soviétique n'a jamais cessé de prendre des initiatives appuyant le règlement pacifique de la question de Corée et luttant en faveur de ce règlement.”

Plus loin, M. Chou En-lai affirme ce qui suit:

“Le monde entier sait que l'Inde, tout comme l'Union soviétique, est une nation neutre, qui n'appartient à aucun des deux camps qui ont combattu en Corée.”

86. A propos de cette déclaration inouïe du Ministre des affaires étrangères de la Chine communiste, il nous faut faire quelques légères observations. C'est pour nous un devoir, parce que le Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru, dans un discours prononcé récemment devant le Parlement de son pays, a fait une allusion directe aux Etats d'Amérique latine, et notamment à Cuba. Le Premier Ministre de l'Inde a accusé les pays d'Amérique latine d'avoir, par leurs votes, empêché son pays de participer à la conférence politique, et il a dit notamment que notre attitude était inexplicable, puisque nos pays n'avaient aucun intérêt direct aux problèmes asiatiques.

87. Nous désirons très respectueusement opposer notre point de vue à celui du grand homme d'Etat de l'Inde. Les Etats de l'Amérique latine aspirent à la paix tout autant que l'Inde et, en notre qualité d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous nous acquittons de l'obligation, que nous impose la Charte signée à San-Francisco, de voter conformément à notre conscience. Nous estimons que la paix est indivisible et que pour cette raison toutes les questions liées au problème de la paix nous concernent, et nous ne pouvons renoncer à aucun de nos droits au sein de l'Organisation des Nations Unies.

88. Avec autant de fermeté que nous repoussons ces déclarations, nous repoussons aussi l'affirmation mensongère de M. Chou En-laï, lorsqu'il dit que l'Inde a, dans le conflit de Corée, été aussi neutre que l'Union soviétique. Cette affirmation constitue un attentat à la vérité. En ce qui concerne Cuba, j'ajouterai seulement que, de même que nous avons voté pour demander que l'Union soviétique participât à la conférence politique, puisque cette Puissance avait été belligérante et avait fait partie des pays agresseurs, nous nous sommes opposés à ce que l'Inde fût invitée, précisément parce que nous n'avions aucun doute sur sa neutralité. C'est en raison de sa neutralité, d'ailleurs, que l'Inde a été désignée pour faire partie de la Commission neutre de rapatriement et pour la présider. En toute sincérité, nous confessons que si nous avions été d'accord avec les affirmations de M. Chou En-laï, nous aurions voté en faveur d'une invitation à l'Inde, et cela pour les raisons mêmes qui nous ont incités à voter pour la participation de l'Union soviétique.

89. La délégation de Cuba estime qu'il n'est ni prudent, ni raisonnable, de rouvrir maintenant, au sujet de la composition de la conférence politique, un débat où le camp des agresseurs ne prétend rien de moins que de nous dicter le choix de nos représentants à cette conférence. Si la conférence politique ne parvient pas à se réunir, l'opinion publique internationale ne pourra en faire peser la responsabilité sur les Nations Unies qui ont proposé la date et le lieu de la conférence et qui y ont désigné leurs représentants, mais bien à l'agresseur qui, par tous les moyens, cherche à empêcher un accord qui serait de nature à établir en Corée une paix durable.

90. Comme l'ont fait les orateurs qui m'ont précédé, tant au cours des séances antérieures qu'au cours de la présente séance, je voudrais présenter quelques observations sur les plus importants des problèmes que l'Assemblée générale doit examiner à la présente session.

91. A notre avis, le point 67 de l'ordre du jour est d'une importance capitale; il concerne une initiative d'une haute portée humanitaire prise par le Conseil économique et social. Il s'agit d'un appel que cet impor-

tant organe des Nations Unies demande que nous adressions aux Etats Membres et aux Etats non membres de l'Organisation, pour qu'ils ratifient la Convention sur la prévention et la répression du crime de génocide ou y adhèrent le plus tôt possible et pour qu'ils prennent des mesures afin que le caractère, le texte et les buts de la Convention bénéficient de la diffusion la plus étendue et que la Convention soit rigoureusement respectée.

92. Le Gouvernement de Cuba est fier d'avoir en 1946, conjointement avec le Panama et l'Inde, déposé le projet de résolution qui a servi de base au projet de convention et que l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité en 1948 [*résolution 260 A (III)*]. Par la suite, en 1949, la délégation de Cuba a proposé, conjointement avec celles de l'Australie et des Philippines, que l'Assemblée générale invitât les Etats Membres à ratifier la Convention le plus tôt possible ou à y adhérer. Nous sommes heureux de constater que le peuple et le gouvernement des différents Etats ont saisi toute l'importance que présente cette convention. Quarante et un Etats, dont onze Etats non membres de l'Organisation, ont en effet ratifié à l'heure actuelle la plus humanitaire des conventions.

93. L'accueil favorable que l'appel de l'Assemblée générale a rencontré auprès des Etats non membres montre bien l'importance de la Convention sur le génocide. L'adhésion de la Corée du Sud et de l'Italie à la Convention revêt pour nous une signification particulière. En effet, les vaillants habitants de la Corée du Sud, leurs femmes et leurs enfants ont cruellement souffert des actes de génocide commis au cours de l'occupation de leur pays par les Coréens du Nord, et l'appel qu'en 1950 le Gouvernement de la Corée du Sud lançait à tous les Etats pour qu'ils ratifient la Convention sur le génocide avait un caractère prophétique. Nous attachons également une grande importance au fait que l'Italie a adhéré à la Convention sur le génocide, car nous ne saurions oublier que Rome est le berceau du droit international. Il n'en reste pas moins que la moitié seulement des Etats Membres de l'Organisation ont ratifié la Convention sur le génocide. C'est pourquoi le Conseil économique et social a adressé un appel aux Etats qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils ratifient la Convention.

94. La notion de génocide est nouvelle, mais le génocide lui-même est, malheureusement, vieux comme le monde. Depuis le début du siècle — j'ai honte de le dire — plus de 20 millions d'êtres humains ont péri du fait du génocide. Combien de millions d'êtres humains devront-ils encore mourir pour que nous nous décidions enfin à exiger de la part des Etats qu'ils appliquent intégralement la Convention?

95. La contribution que Cuba a apportée au développement du droit international a été — on peut le dire — fort importante, bien que Cuba ne soit pas et ne prétende pas être une grande Puissance. C'est sans doute pour cette raison que nous recherchons toujours une solution pacifique des différends par l'application des règles du droit des gens. Les pays de l'Amérique latine n'oublient pas que le code de droit international privé qui est en vigueur dans la plupart de ces pays porte le nom illustre d'Antonio Sanchez de Bustamante, qui a été pendant de longues années juge à la Cour permanente de Justice internationale. C'est pourquoi Cuba soumet à la présente session de l'Assemblée générale une proposition tendant à élire comme membre de la Commission du droit international l'un des plus illus-

tres disciples de Bustamante. La délégation de Cuba estime en effet que la Commission du droit international, comme tous les organes des Nations Unies, doit être composée de manière à permettre à des représentants de tous les Etats Membres de participer à ses travaux selon un système de roulement logique et équitable.

96. En résumé, Cuba aspire à contribuer par ses efforts à la mise en œuvre de l'Article 13 de la Charte, qui dispose que

“L'Assemblée générale provoque des études et fait des recommandations en vue de :

“a) développer la coopération internationale dans le domaine politique et encourager le développement progressif du droit international et sa codification. . .”

97. Les prévisions budgétaires de l'Organisation des Nations Unies et de huit de ses institutions spécialisées pour l'exercice financier 1954 s'élèvent au total à 83.953.239 dollars, ce qui représente une augmentation de 1.380.715 dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est imputable non pas à l'Organisation des Nations Unies, dont les prévisions budgétaires pour l'exercice 1954 sont inférieures de 204.300 dollars à celles de l'exercice 1953, mais à sept des institutions spécialisées des Nations Unies. Si l'on ajoute aux dépenses que doivent ainsi supporter obligatoirement les Etats Membres de l'Organisation, leurs contributions volontaires et extra-budgétaires ainsi que leurs contributions à d'autres organisations régionales, on comprendra facilement que certains Etats Membres, dont Cuba, s'alarment vivement devant l'augmentation constante des dépenses des organisations internationales et demandent, comme nous le faisons depuis plusieurs années, que les Nations Unies adoptent en matière budgétaire une politique de modération qui tende à réduire les dépenses au minimum compatible avec le bon fonctionnement de l'Organisation.

98. En ce qui concerne plus particulièrement l'Organisation des Nations Unies, on ne peut s'empêcher d'observer que, pendant sa croissance, période au cours de laquelle se sont manifestés certains phénomènes d'inflation, le budget de l'Organisation est passé de 19 millions de dollars, en 1946, à plus de 50 millions de dollars, en 1952. Depuis cette époque, on a pu observer une certaine stabilisation des dépenses ordinaires, qui ont même marqué une légère tendance à diminuer, comme le montrent le budget de l'exercice 1953 et les prévisions budgétaires pour l'exercice 1954. Nous estimons cependant qu'il faut réduire encore les dépenses de l'Organisation en revisant le programme des travaux futurs et en réorganisant les services administratifs. L'Assemblée générale l'a d'ailleurs reconnu l'an dernier. Sur ce point, mon gouvernement et la délégation que je dirige font confiance au nouveau Secrétaire général, qui a exprimé en diverses occasions son intention d'étudier la réorganisation du Secrétariat en se laissant guider par le principe de l'efficacité et celui de l'économie.

99. Pour ce qui est des problèmes économiques, nous constatons avec satisfaction que l'ordre du jour de la huitième session comprend l'étude de questions fondamentales telles que la création d'une société financière internationale et d'un fonds spécial. Ce sont là, à notre avis, des questions d'une importance capitale. Nous avons chaleureusement approuvé l'étude de ces questions lors des précédentes sessions, non seulement au cours des débats qui se sont déroulés à l'Assemblée, mais aussi devant le Conseil économique et social. Nous nous réjouissons d'autant plus de voir ces questions ins-

crites à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée que — comme chacun s'en souviendra — c'est la délégation de Cuba qui, à la dernière session, en a proposé l'inscription, persuadée que les moyens dont disposent les pays en voie de développement ne leur permettent pas de mener à bien leurs programmes de développement économique.

100. L'année qui s'achève n'a pas été pour le gouvernement du président Batista, une année d'attente et d'inaction. Bien au contraire, nos organismes techniques ont travaillé à la recherche de solutions propres à accélérer notre développement économique.

101. Nous avons créé de nouveaux organismes, comme la Commission exécutive nationale des associations patronales urbaines et rurales, en vue de développer notre réseau de chemins vicinaux et de relier ainsi à nos centres de consommation les régions agricoles éloignées. Au cours de ces dernières semaines, précisément, des centaines de kilomètres de chemins vicinaux ont été ouverts à la circulation dans les régions de l'île les plus retirées. L'Etat d'une part et l'économie privée et les municipalités de l'autre contribuent pour une part égale dans l'exécution des projets d'urbanisme. Par ailleurs, la Commission pour l'amélioration de l'habitat rural a réalisé une œuvre considérable dans le domaine de la construction et de l'assainissement des logements, et nous pouvons affirmer qu'au rythme actuel les conditions de vie du paysan cubain auront en quelques années subi la plus étonnante transformation de notre histoire.

102. Une nouvelle loi sur les transports, adaptée aux nécessités de la vie moderne et aux exigences du développement économique, vient d'être promulguée. Cette loi entrera bientôt en vigueur. Comme corollaire de l'effort accompli pour développer et mécaniser notre système de transports, point vital de notre programme de développement économique, le gouvernement du président Batista vient de nationaliser la Société des chemins de fer de Cuba, dont le réseau s'étend sur la moitié de l'île, en versant à la société britannique propriétaire du réseau une indemnité en espèces qui correspond à la valeur des installations.

103. En outre, le Gouvernement cubain vient de créer la Société financière nationale, organisme autonome de crédit dont l'objet particulier est de favoriser le développement économique en finançant, en totalité ou en partie, des entreprises d'intérêt public de caractère productif. Cet organisme complète l'action économique de la Banque nationale, de la Société nationale économique et de la Banque pour le développement agricole et industriel. Toutes ces mesures et d'autres encore, prises par la Commission nationale pour le développement économique et le Ministère des travaux publics et dans le détail desquelles je ne veux pas entrer ici, font partie du plan biennal du gouvernement, qui tend à accélérer le développement économique des régions agricoles et industrielles de Cuba.

104. Cette œuvre vise à améliorer la situation économique de la partie la moins favorisée de la population et trouve son complément dans l'action efficace des divers organismes de caractère social. Parmi les institutions que le gouvernement a récemment créées, je citerai l'Organisation nationale du centre de protection de l'enfance, dont les services s'étendent déjà sur une grande partie de notre territoire national; les Comités de secours d'urgence aux victimes des cyclones et des tempêtes, qui ont prêté une aide si précieuse aux populations frappées par les cyclones qui ont récemment balayé une partie de notre île; l'Organisation nationale

pour le relèvement de ceux qui sont infirmes de naissance, par accident ou par suite de poliomyélite, organisation qui, par son action utile et humanitaire, permet au pays de bénéficier des services de personnes redevenues aptes au travail; et, enfin, l'œuvre d'assistance aux enfants, aux vieillards et aux personnes sans appui.

105. Répondant à l'avance à la thèse, si souvent exposée à la Deuxième Commission, que les pays insuffisamment développés doivent participer à l'effort commun, le Gouvernement de Cuba, comme on peut le constater, n'est pas resté inactif au cours des onze mois qui se sont écoulés depuis les derniers débats que l'Assemblée générale a consacrés aux questions économiques. Nous avons travaillé comme c'était notre devoir et nous continuerons à travailler sans relâche. Mais aucun des représentants ici présents n'ignore — car ma remarque vaut pour tous les pays insuffisamment développés — que nos propres efforts, si importants qu'ils soient, ne peuvent suffire, à eux seuls, à assurer le développement ou l'industrialisation de nos pays. L'accroissement constant de la population annule une grande partie des résultats obtenus grâce au développement et à l'amélioration de nos moyens économiques. Le manque de capitaux nationaux rend difficile la mise en œuvre de nos plans de développement intensif; tantôt il la retarde, tantôt il la limite. Ces difficultés s'aggravent, dans le cas de Cuba, du fait que nos efforts se situent à une époque difficile de notre histoire, alors que nous nous sommes trouvés dans l'obligation de réduire de 2 millions de tonnes notre production annuelle de sucre; autrement dit, à une époque où les vicissitudes du marché international du sucre ont imposé à notre économie une perte qui se chiffre à plus de 150 millions de dollars par an, perte qui se répercute forcément sur l'épargne

nationale, le montant des capitaux que nous pouvons consacrer à d'autres entreprises et le bien-être de nos classes laborieuses.

106. Pour toutes les raisons que je viens d'exposer, mon pays a toujours considéré avec faveur la création des organismes d'aide aux pays insuffisamment développés que prévoit notre programme de travail. Comme nous l'avons déjà dit, ces organismes d'assistance, dont l'action est destinée à étayer notre propre effort, sont nécessaires au développement futur de notre économie et au bien-être actuel de nos classes laborieuses. C'est pourquoi nous voudrions les voir traduits dans la réalité, de façon à unir dans une parfaite harmonie d'intérêts les pays hautement industrialisés, détenteurs actuels des capitaux disponibles, et les pays insuffisamment développés.

107. Nous avons foi en l'Organisation des Nations Unies. Nous connaissons, d'autre part, toute la bonne volonté qui anime les délégations ici présentes. Aussi espérons-nous que notre Assemblée, conciliant les intérêts des uns et des autres, réussira à créer ces institutions, qui ne manqueront pas d'aider les pays insuffisamment développés à surmonter les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent et de favoriser ainsi leur développement économique et le bien-être de leur population. Comme le proclame la Charte, de ce développement et de ce bien-être dépend l'établissement de relations pacifiques et amicales entre les peuples. On peut donc considérer que les intérêts de tous sont en jeu. C'est pourquoi nous faisons appel à tous pour qu'ensemble nous trouvions une solution qui favorise également tous les peuples du monde.

La séance est levée à 12 h. 55.